

docteur, je suis fou

remarques sur la névrose et l'institution

On parle de « névrose chrétienne ». L'intéressant n'est pas de recenser les individus chrétiens qu'atteindrait cette affection, mais, à supposer qu'elle fût spécifique, d'en rechercher le lieu véritable dans le système d'institutions qui donne cohésion socialement au groupe plus précisément catholique romain. Cette question, Lumière et Vie l'a posée à Pierre Legendre, psychanalyste et historien des institutions, auteur d'un ouvrage où cette double compétence se conjugue pour approcher la société politique qu'était la chrétienté médiévale : L'Amour du Censeur, paru aux Éditions du Seuil. Voici ce que lui suggère cette demande.

La question sur laquelle vont porter mes remarques n'est pas de moi. Elle s'annonce en termes symptomatiques et de ce fait fort intéressants, à reprendre ici strictement : « Dans quelle mesure peut-on parler, à propos du système romain, de névrose institutionnelle ? »

En abordant pareille formule, je serais tenté de la récuser en bloc et de lui objecter cette notation préliminaire : voilà bien une question d'Occidental et qui sent le passage d'histoire où nous sommes. On n'y va pas par quatre chemins, et cette fin de la rhétorique en dit long. Je dirais même : une telle manière d'entrer dans le vif du sujet politique et de notifier la relation avec l'espace mythologique des institutions, sent le malaise de la société industrielle. Cette société, travaillée par ses propagandes sur le bonheur de la soumission et l'état qui s'ensuit, ne fonctionne plus très bien. Du moins, l'assure-t-on. Sommes-nous malades du pouvoir, ou comment le pouvoir, inextricablement bon et cruel, en arrive-t-il à faire des malades ? Quelque chose ne marche plus dans les techniques éprouvées du faire-marcher, il y a donc de la maladie. Evidemment, pourquoi pas ? La névrose serait la maladie civilisée, ou des plus civilisés, ou le comble de la civilisation.

Notons le mot : civilisation, mot chrétien et romain par excellence, qui nous renseigne sur l'immense magasin d'antiquités où se ravitaille ce fameux système romain ; j'y reviendrai, car cette partie du discours est mal vue, pas vue, peut-être même en voie d'être totalement escamotée

pierre legendre

et censurée. La névrose est plus fascinante, et tout le monde le sait : le névrosé souffre du maître, et même, à l'occasion, du manque de maître. Psychiatriser, médicaliser, soigner sous une forme ou sous une autre, cela fait partie des menaces qui planent sur les relations sociales, car c'est un bon moyen d'éviter d'affronter la dramatique en question, c'est-à-dire la question de l'amour politique. Enfin, si quelque chose défaille, du côté de cet amour-là, dans les institutions chrétiennes, que vient dire ou masquer l'allusion à la névrose ? J'entends cette formule comme une demande, portant sur les croyances à qualifier.

Je ne traite donc pas de névrose chrétienne, thème à succès près des media, et tour de passe-passe, concept abracadabrante. Quand un musulman est névrosé, parle-t-on de névrose musulmane ? Il faudrait d'abord savoir de quels traits s'enrichit une névrose, quand intervient le paramètre religieux. Et puis, plus simplement encore, qu'est-ce que cela signifie une religion, vis-à-vis des problèmes soulevés par la psychanalyse ?

Je m'interroge ainsi sur la demande en cause, demande de retravailler la question de l'amour politique, dans son rapport avec ces institutions historiquement désignées que des catholiques appellent, non sans une pointe d'inquiétude mêlée peut-être d'ironie, le système romain. Il s'agit, si je comprends bien la référence à la névrose, d'apprendre du nouveau, avec l'aide de la psychanalyse précisément, sur la manière dont l'organisation ecclésiastique joue ou déjoue les croyances. Savoir si ça produit des effets de névrose, voire de psychose chez certains, c'est un autre aspect de l'affaire ; je vais tâcher de dire, là-dessus aussi, ce qui me paraît plausible d'en dire, par les temps qui courent, où les recherches sur la nature des institutions romaines sont généralement plutôt courtes.

De mon point de vue d'analyste, j'avancerai dès maintenant un propos élémentaire, autour duquel vont tourner mes explications : *les institutions fonctionnent sexuellement*. De toute évidence, ce propos n'a rien d'évident. La difficulté ne provient pas du fait que les institutions dont il s'agit ici s'inscrivent comme religieuses. Quelle que soit la catégorie d'institutions, notre incompréhension est toujours, si j'ose dire, égale à elle-même. D'une certaine façon, la religion faciliterait les choses, car en ce domaine, où l'amour politique est stylisé selon une marque naïve que résume admirablement par exemple la production baroque, nous disposons d'un matériel très diversifié dont on peut se saisir sans trop de peine. Non, la difficulté n'est pas d'entreprendre une démonstration savante, ni même pour le lec-

teur de recevoir cette démonstration comme telle. Tout le monde a l'habitude de raisonner et tout le monde accepte qu'un savant puisse prouver quelque chose de très difficile ou bien hors de notre portée ordinaire. Le problème est ailleurs. Je le résumerai en disant ceci : personne n'a envie de savoir, parce que c'est interdit. Ce qui se trame de sexuel, dans nos relations de sujets avec le discours des institutions, ça n'est pas à dire. Et même quand on croit le dire, ça n'est pas ça exactement ou ça devient grotesque. Si quelqu'un vient à déclarer : dans les institutions nous avons affaire au phallus, ses interlocuteurs penseront à juste titre qu'il s'agit là d'une idiotie ou des propos d'un âne savant. Et pourtant, c'est vrai, aussi bête que ça puisse paraître.

Dans une psychanalyse, que se passe-t-il ? Non pas une démonstration professorale, plutôt un discours-détritus, ce qui s'appelle un discours vaseux, pas académique, un pur travail de parole, et qui finit par donner, en un bric-à-brac, la règle d'un mythe, à celui qui, se faisant une raison, finit par le lire. Le désir humain, nous ne le savons pas, il faut aller le chercher là, là où il est, dans la parole de l'inconscient. Or, dans la vie sociale et dans l'histoire politique journalière, on n'apprend pas à lire ainsi la loi par laquelle s'opère le réglage des institutions, parce que *les institutions n'ont pas de corps*. Et sans un corps, il n'y a pas place d'inconscient, pas place pour l'inconscient, pas de parole. L'énigme des institutions commence là : comment se fait-il que, n'ayant pas de corps, le pouvoir nous parle ?

En réalité, nous ne parvenons pas à penser que les institutions n'ont pas de corps, parce que, vis-à-vis des institutions aussi, nous avons besoin de nous identifier. Tous les grands systèmes d'organisation, étant des machineries politiques qui doivent soumettre et se fabriquent des sujets, utilisent des artifices pour parer à ce manque de corps. Autrement dit, ce que nous appelons le pouvoir est un discours qui prend corps, et ce corps porte un nom, toujours. Pour que l'amour politique se répande, pour que les institutions fonctionnent, il faut nécessairement mobiliser le désir inconscient. Cela s'obtient, dans le discours dont sont enveloppées ces institutions, par une mise en scène du désir inconscient, c'est-à-dire par une fantasmatique du pouvoir, de sorte que les sujets vont voir la même chose. Autrement dit, la fantasmatique est unitaire, tout le monde voit la même chose, tous les sujets sont censés croire de la même manière. S'ils ne croient plus de la même manière authentifiante et unifiée, ils déraillent et deviennent hérétiques. En présentant le dogme trini-

pierre legendre

taire aux peuples du monde entier, l'empereur Justinien — fameux empereur théocrate dont l'œuvre juridique est encore à la base de ce système romain dont nous allons parler — dit expressément : ceux qui ne croient pas comme nous et n'ont pas les mêmes gestes sacrés que nous sont des fous et des délirants. Je laisserai ici de côté les procédures d'élaboration de ces fantasmagories unitaristes, et je retiens d'abord ceci : afin d'obvier au manque de corps, la société utilise des artifices, destinés à rendre possible l'idolâtrie dans les institutions, c'est-à-dire à permettre aux sujets de communiquer avec elles fantasmagoriquement. Les idoles servent à cela : faire marcher la machine humaine comme machine à fantômes, en prenant les humains par le bon bout, c'est-à-dire par l'imaginaire.

Précisons encore un peu les choses. Il faut insister sur le fait que sans croyances, il n'y a pas d'institutions. Celles-ci font appel à la soumission la plus élémentaire, qui est aussi la plus solide, celle des sujets inconscients. La relation d'idolâtrie avec le pouvoir comporte l'idée que nous faisons corps avec un plus grand corps que nous ne voyons pas ; c'est l'idée du monstre ou du géant qui nous contient tous, idée primitive s'il en est, sans laquelle de nos jours encore il n'y aurait pas de mère-patrie.

Tout cela ne nous avance guère. Ce que je viens d'indiquer sommairement, à propos de ces fameuses institutions qui ne sauraient avoir de corps, laisse entendre que nous serions des primitifs. Cela, au fond, n'est pas acceptable. Tant qu'il s'agit d'examiner le genre humain primitif, sous-développé, etc., on est prêt à tout entendre. L'anthropologie, telle que les Occidentaux l'ont produite et reproduite, peut bien nous parler des nègres, des autres, des pas-comme-nous ; vient-elle à traiter de réalités familières, elle est alors censée renvoyer au folklore, notion équivoque pouvant servir à engranger des informations distrayantes et « culturelles », non pas à identifier quelque chose d'essentiel au drame humain qui se joue en chaque système de croyances. Autrement dit, nous ne sommes pas des nègres, et le système industriel moderne fonctionne hors des mythologies. Autrement dit encore, nous sommes affranchis de la condition humaine. J'ajoute que du côté de la psychanalyse, on a souvent des difficultés à faire accepter l'idée que le système industriel, occidental en l'occurrence, se trouve justiciable d'une analyse des mythes, à l'instar des sociétés dites primitives ou des sociétés européennes pré-industrielles. Quand on cesse de s'intéresser à la psychanalyse par les livres pour s'analyser soi-même, ça cesse d'être amusant. Je dirais qu'il

en va de même dans l'étude des mythes sociaux, au premier rang desquels figure la religion, en tant que système d'institutions.

Dans le cas de la religion catholique, bien des éléments font obstacle à l'examen de ses caractères mythologiques. Tout d'abord, les propagandes de l'ère industrielle, remarquablement assimilées par l'appareil ecclésiastique, opèrent comme une censure. Ces caractéristiques sont censées ne plus avoir d'importance ou bien être en passe de devenir du folklore, comme les mythologies des pays colonisés par le christianisme sont (ou seraient) sur le point d'être définitivement enterrées grâce au progrès économique, à l'assistance des experts, etc. L'univers humain se démystifie, les chefs vont devenir bons, etc. Du point de vue de la gestion du système ecclésiastique, ces propagandes sont une aubaine, dans la mesure où les revirements politiques des bureaux et de la hiérarchie du niveau le plus élevé se trouvent justifiés, comme les choix politiques précédents, par l'imparable référence évangélique. Le Dieu catholique tourne à tous les vents, il a la passion du pouvoir. Dans ce système d'organisation, il n'y a rien de plus évangélique que le principe d'autorité, et cette proposition nous reporte à la science du pouvoir, c'est-à-dire à la théologie du droit canon. Enfin, je dois noter, au titre des difficultés renouvelées, l'espèce d'acharnement avec lequel ici même en France les spécialistes en place sur les questions canoniques — matière où s'énoncent avec le plus de clarté les traductions institutionnelles de la mythologie — veillent jalousement sur leur trésor : l'orthodoxie des études ; encore aujourd'hui, l'orthodoxie catholique, en certaines universités, n'est pas un vain mot ; je suis même très bien placé pour le savoir.

Au fond, personne ne tient, hormis sans doute ceux qui dans cette revue m'interrogent, à soulever la question de l'amour politique dans les institutions romaines. L'amour politique signifie l'amour de l'autorité et nous renvoie à l'idolâtrie, laquelle n'est pas du ressort de ce qu'on appelle une morale. Dans le système ici en cause, une morale permissive ou une morale stricte, c'est exactement la même chose : une morale. Traiter de l'idolâtrie est une autre affaire : il faut entrer dans un délire. Or cela, jamais ; tout, mais pas ça. Il est impensable que cette humanité-là, portée par le christianisme et l'exploit industriel, se reconnaisse délirante en matière de pouvoir. Quand j'ai noté, à l'occasion de mes travaux sur la répétition d'un mythe caractéristique des institutions de type occidental, que l'épistémologie régnante s'opposerait, par réflexe politique, à l'analyse d'un discours repérable comme délire sacré, je ne pensais pas si bien

pierre legendre

dire. Cette remarque en a outré plus d'un, et d'abord les canonistes officiels. Nous assistons là au fonctionnement de l'interdit, à l'échelle du groupe de ceux qui, à l'intérieur du dispositif lui-même, ont en charge la reproduction scolastique et veillent à *ne pas interpréter*. On se méprend radicalement, lorsqu'on pense qu'une organisation déménage son mythe sur commande. Nous voyons ainsi, dans l'ordre social et la conjoncture historique d'un système, quelque chose qui ressemble étrangement à ce que tout un chacun peut constater au cours d'une analyse : on n'entre pas dans le mythe comme ça, à la demande ou quand on veut ; il faut d'abord comprendre pourquoi ça résiste.

Ça résiste, parce que ça tient. Le pouvoir fonctionne donc à l'aveugle, car personne n'a les moyens de savoir comment tient le délire dont nous allons parler. Sans un effort particulier — effort rendu possible précisément (en ce système comme en tout autre) par la réflexion analytique —, l'idée même d'un délire sacré, absolument nécessaire à la manutention institutionnelle, est irrecevable, car elle s'attaque à notre conception de la raison. Or, la raison, nous l'avons, nous ne sommes pas fous, etc. Cette dimension du délire est évacuée de la dogmatique industrielle et tenue pour inexistante, purement et simplement. La question est donc de savoir dans quelle mesure on s'autorise à savoir.

Cette question du savoir est essentielle, car sur cette base nous pourrions soulever le problème de la névrose. Je vais m'expliquer à l'aide d'exemples. Prenons le cas du statut sacerdotal et de la règle du célibat. On a développé des travaux considérables sur ce sujet, historiques surtout ; aujourd'hui, l'histoire canonique d'un tel interdit sexuel paraît ne rien avoir laissé dans l'ombre, à part ceci : la valeur mythologique de la castration et ses rapports avec l'organisation pontificale dans son ensemble. La castration n'intéresse pas les juristes du Saint-Siège, d'abord par prévention contre toute atteinte à l'ordre établi des interprétations, raison suffisante au sein d'un appareil. Mais on ne tarde pas à comprendre pourquoi l'interprétation de la sexualité incluse dans les soubassements du statut ecclésiastique n'a aucune chance d'attirer l'intérêt d'hommes de pouvoir ou de fonctionnaires. La castration, en effet, porte loin, car elle inspire, comme je l'ai montré dans mes travaux, tout le système d'autorité, à compter d'une version mythologique du sexe, d'après laquelle l'univers humain étant divisé, l'objet du désir n'est accessible qu'au-delà de la division, c'est-à-dire aux castrés. Par hypothèse, le pouvoir opère à partir de ce lieu mystique, de ce lieu où se trouve l'objet du désir. Autre-

ment dit, les raisons de l'interdit sexuel ne sont pas morales, mais mythologiques. Dans ces conditions, il ne serait pas très difficile de montrer que la casuistique des juristes autour de cette question avance des justifications qui n'en sont pas et que la fameuse doctrine des dispenses est d'un arbitraire achevé. Allons plus loin. La raison d'un tel interdit, personne ne la saura jamais, en dehors d'une étude symptomatique des productions juridiques en rapport avec le mythe, tel qu'à travers sa propre histoire la théologie l'entretient. Le mythe, en effet, propose des énigmes, dont il n'existe aucune clé, sinon sexuelle, au sens analytique j'entends. Les canonistes, appuyés par la théologie de l'autorité, se trouvent donc acculés à recourir aux techniques de l'idolâtrie, c'est-à-dire à inventer une formule autorisant des réponses dont je dirais qu'elles ont pour caractéristique d'être toujours vraies. Pour que l'institution fonctionne efficacement, c'est-à-dire pour que l'autorité puisse toujours avoir le dernier mot, il faut une garantie, assurant la raison du pouvoir, du pouvoir qui doit toujours avoir raison ; il faut un *deus ex machina*, un « truc » mythologiquement plausible. Cette formule, garantissant des réponses vraies à toutes les questions quelles qu'elles soient, est inscrite dans le statut juridique du pontife romain lui-même, corps inspiré, texte vivant, incarnation mythologique du pouvoir. Autrement dit, juridiquement, le pontife romain fonctionne comme idole. Tous les centralismes, toutes les organisations qui mettent en avant l'unité de la croyance, fonctionnent avec la même technique. De ce point de vue, l'amour politique se trouve fondé d'une manière irréfutable, car ce mode d'identification est imparable ; l'institution entière tient par là.

Je dois ajouter une remarque importante, avant de préciser certaines implications de ce délire de vérité authentifiant toute politique comme inspirée. Les attaques, que je lis ici et là, dirigées contre le centralisme romain sont parfois d'une grande légèreté. L'organisation ecclésiastique, en réalité, n'a rien inventé ; elle a surajouté des variantes, elle a perfectionné et sans cesse modernisé une mythologie déjà là. Le Saint-Siège, si j'ose dire, est dans les meubles de l'Empire romain. De la sorte, le système est encore plus romain qu'on ne le pense ordinairement, car il a bénéficié d'un atout historique sans lequel ses institutions ne seraient pas cet extraordinaire musée vivant où se télescopent quantité de courants et d'époques. Le Saint-Siège prolonge ce que j'appellerais l'empire du droit romain. Cet aspect des choses, fort négligé, doit être mis en relief, car la technique centraliste de ce système repose également pour une grande part sur la relation de l'Eglise latine avec la fantasmagorie impériale.

pierre legendre

Ce délire sacré, grâce auquel la bureaucratie ecclésiastique se trouve pratiquement immunisée contre le changement ou les contrôles, est le délire même qui a fait la force du système romain impérial. Il est comique de voir traiter avec emphase nombre de pratiques de l'organisation dite apostolique, que l'ignardise ne se donne guère la peine d'analyser. Cela dit, cette remarque à propos du centralisme est là pour faire entendre non seulement que nous avons affaire à des phénomènes de répétition (à partir desquels peut être repérée une structure proprement dite), mais surtout que ce système, *mythologiquement fondé*, ne saurait être l'invention d'un pouvoir ou des méchants bureaucrates, etc. Là où il y a croyance, il y a communication et, comme je l'ai indiqué plus haut, reconnaissance *fantasmatique* de l'idole et du discours de l'idole. Autrement dit, l'amour politique fonctionne amoureusement. C'est le cas de le dire, celui qui fait l'amour n'est jamais seul. Je suis tenté de reprendre ici une maxime, que j'ai forgée à l'usage de ma pédagogie universitaire : pour être mandarin, il faut être deux. Dans les institutions romaines, c'est la même chose que partout ailleurs, le système ne fonctionne pas sans les sujets, sans qu'ils y soient ; le pontife est avant tout le lieu d'une croyance, il faut y croire pour le voir. Quand la croyance se défait, il n'y a plus de pontife.

L'idéologie du centralisme se déclare, dès qu'on entre dans cet espace mythologique, comme référence à l'amour du sujet, du sujet qui travaille à s'identifier par le truchement de l'idole. Quand la production juridique romaine décrète : l'Eglise n'a pas de territoire, le centre est partout, partout où il y a de l'autorité pontificale, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie l'Empire universel, évidemment, et nous ne sommes pas plus avancés si nous en restons là. Dans le système religieux imité de l'Empire romain, l'ubiquité veut dire que l'idole, selon une formule extraordinairement équivoque du droit, se trouve partout représentée. On la voit partout, elle est chez elle partout bien qu'elle soit physiquement ailleurs (*absens corpore, son corps n'est pas là*, disent les juristes), parce que tout le monde y croit, tout le monde est au travail de l'identification amoureuse. Par conséquent, les institutions ne doivent pas être abordées comme si elles étaient une invention projetée dans le vide, discours qui s'adresserait à la masse inconsistante des sujets inertes. Les choses ne se passent pas ainsi, car l'inconscient est sans cesse sollicité, et les choses de l'amour ne se passent pas sans nous.

Je n'insiste sur cet aspect de l'affaire, que pour introduire la question de la névrose. Si ça ne se passe pas sans nous dans les institutions, cette participation peut évidemment, le cas échéant, être une participation névrotique. Même s'il y avait de la folie, cette folie serait une folie partagée ! Or, il faut bien réfléchir, avant d'aller plus loin, au fait que le fonctionnement institutionnel implique un discours délirant, discours sacré parce que ce discours est légal, mais directement articulé par les textes qui en fixent la consistance comme s'il n'était pas mythologique. Ce discours a toutes les apparences de la raison, et la dimension délirante est censurée ; nous ne l'acceptons pas. Je le répète, parce que c'est très important. Nous savons vaguement que les pouvoirs n'y vont pas par quatre chemins pour violer les foules, mais nous voulons ignorer tout ce que suppose l'effraction des consciences, si j'ose ainsi m'exprimer, parce que les institutions des grands ensembles historiques se propagent en manipulant aussi le registre imaginaire. La psychanalyse ici apporte des éclaircissements.

Il faudrait d'abord s'entendre sur ce que peut être un jeu névrotique dans le rapport aux institutions. Précisément, la mise en évidence du délire sacré de la politique institutionnelle est de nature à faciliter de le comprendre. La domestication opère selon des modes extrêmement variés, mais partout ça délire ferme et fermement. Considérer les composantes du délire en question est encore le seul moyen dont nous disposons pour rendre compte des positions où se trouvent installées les institutions. Nous campons, historiquement et culturellement, sur certaines positions, repérables précisément par ce délire. On peut l'observer de la même manière que sont observables, par l'intermédiaire du discours analytique, c'est-à-dire cliniquement, les différentes positions, névrotiques et même psychotiques, par rapport au lien du sujet du désir inconscient avec le pouvoir imaginaire. Autrement dit, les caractéristiques de l'idéologie névrotique peuvent être mises en évidence, on peut s'en saisir en chaque cas individuel comme s'il s'agissait de déchiffrer le texte d'un mythe.

Du point de vue des institutions, ce mythe nous l'avons, en reconstituant son texte à l'aide d'une recherche appropriée. La difficulté consiste à qualifier ses éléments qui composent la théorie du sens propre au mythe en question. Là-dessus, il ne faut pas non plus se leurrer. Ces considérations analytiques restent abstraites, elles aboutissent à une espèce de savoir qui peut, contre toute attente, renforcer certaines attitudes, névrotiques en effet, des individus à l'égard de l'autorité. Je m'explique. Dans un mythe aussi élaboré que celui du système politique romain, on relè-

pierre legendre

verait sans peine les indices d'une organisation de la croyance telle qu'on la rencontre, notamment, dans l'idéologie obsessionnelle. Par exemple, aussi, la façon dont fonctionne l'objet du désir en tant qu'objet perdu fait glisser l'ensemble vers une position qualifiable de mélancolique, intermédiaire, pour ainsi dire, entre la névrose obsessionnelle et le discours paranoïaque. Mais, que veut dire tout cela, sinon du charabia ? En quoi, ce repérage aurait-il la moindre chance d'obtenir un desserrement du principe d'autorité, desserrement recherché avec passion paraît-il ? Je pencherais plutôt pour penser que cette manière de parler et reparler du pouvoir finirait bien, à l'intérieur du système catholique, par produire l'une de ces propagandes dont sont fertiles les organisations centralistes, sur le thème éternel : les choses vont mal, c'est la faute au pouvoir cruel, réformons-le et tout ira bien, il deviendra gentil. Autrement dit, le salut réside dans le pouvoir, c'est lui qui sait et qui détient les clés. Le bon pouvoir se reconnaît purement et simplement comme fantasme, pour la reproduction sempiternelle d'un discours du même.

On peut entrevoir ici l'équivoque de toute réforme au sein du système romain, système divinement machiné, dans lequel la divinisation de l'autorité, telle que la donnent les productions canoniques, n'est après tout qu'un symptôme. Le principe d'autorité est une retombée, l'essentiel demeurant le délire de vérité. C'est pourquoi, parler de névrose institutionnelle rend un son équivoque. J'ai tenté d'expliquer ceci : si les institutions sont malades, cela ne peut signifier qu'une chose, que les sujets sont malades de ces institutions et qu'ils ne veulent pas le savoir, car le savoir leur montrerait leur passion du pouvoir véridique. Traiter l'affaire en névrose, comme ça, en général, revient à s'interdire d'y aller voir, à préférer parler de maladie, car un malade est considéré comme un pas-responsable.

Ces remarques évidemment laissent entière la question des effets de névrose, voire de psychose, touchant des individus bien précis dans des conditions sociales et historiques données. J'effleure seulement cet immense problème. La manière dont le fameux système romain a été interprété ici et là, parfois à l'échelle de groupes entiers, de manière à enfermer ces groupes dans une pathologie sexuelle qui a très certainement produit de véritables sous-cultures au sein du vaste ensemble catholique, voilà un fait historique fort important, dans le cas français nommément. La jurisprudence pénitentielle a sans doute produit des drames sociaux, des tyrannies probablement mal liquidées, alors que l'ex-

plosion industrielle en Europe et ailleurs a soi-disant libéré les mœurs. Pour se saisir des cheminements de ces censures, il faudrait non seulement analyser le fonctionnement de la répression sexuelle, mais encore s'interroger sur les questions soulevées dans ces pays du côté de l'avant — et de l'après — jansénisme. Le problème du châtement et de la rémission, tellement fondamental dans l'idéologie du mythe romain et de ses diverses interprétations, me paraît d'autant plus mal repéré, qu'un mythe ne se déménage pas sur commande. Or, la confusion entretenue sur la nature du pouvoir ecclésiastique demeure, parce que ce pouvoir, en dépit des protestations ou des morceaux de bravoure de l'opposition catholique au système romain, continue d'effrayer ses sujets. Ni le style nouveau du système, encouragé par les media, ni la référence passagère à la psychanalyse pour colmater les fuites de la croyance et surmonter ce que j'appelle à mon tour le malaise, ne peuvent supprimer la question de fond, touchant ce qu'on s'autorise à savoir du travail d'illusion par lequel se fabrique le pouvoir.

pierre legendre

cultures et foi

« CES ÉGLISES QUE NOUS SOMMES »

Ce cahier présente un certain nombre d'expériences :

- La Communauté de St Bernard de Montparnasse,
- Un évêque libanais destitué,
- La rencontre nationale de « Cultures et Foi »,
- Une lettre de deux cents prêtres mariés,
- L'initiative originale de quelques aumôniers de l'enseignement public,
- Des femmes revendiquant leur droit à la parole dans l'Eglise,
- Des syndicalistes dénonçant les ambiguïtés de l'intégration des « clercs » à la Sécurité Sociale.

Ce foisonnement est bien l'image de ce qui se passe. Michel de CERTEAU et Antoine CASANOVA interprètent l'évolution de l'église après Vatican II. H. J. STIKER propose une confession de foi pour notre temps.

Numéro spécial de « Cultures et Foi » — Été 1977

76 pages - grand format - 20 F. (franco).

5, rue Sainte Hélène - 69002 LYON

C.C.P. « Education Permanente « Cultures et Foi » - 102-03 N